



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 08.09.2020

Numéro de publication: HR02-1004974438

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fastree3D SA, Ecublens (VD)

Fastree3D SA

(*Fastree3D Ltd*) (*Fastree3D AG*)

Chemin de la Dent d'Oche 1 B

1024 Ecublens VD

Fastree3D SA, à Ecublens (VD), CHE-291.330.490 (FOSC du 04.09.2019, p. 0/1004709189). Statuts modifiés le 20 août 2020. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 27 juin 2016, modifiée en dernier lieu le 23 juin 2019, par compensations de créances d'un montant de CHF 1'236'202; en contrepartie de ces créances, il est remis 41'450 actions de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 382'152, divisé en 382'152 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation de l'assemblée générale du 27 juin 2016, modifiée en dernier lieu le 23 juin 2019), par décision du 20 août 2020, pour le détail cf. statuts. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 1er juillet 2013, modifiée en dernier lieu le 23 août 2019. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 391'631, divisé en 391'631 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative à l'octroi de droits de l'assemblée générale du 1er juillet 2013, modifiée en dernier lieu le 23 août 2019), par décision du 20 août 2020, pour le détail cf. statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision du 27 juin 2016, modifiée en dernier lieu le 23 juin 2019) par décision du 20 août 2020. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative du 1er juillet 2013, modifiée en dernier lieu le 23 août 2019), par décision du 20 août 2020. Pour les détails, voir les statuts. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 27 juin 2016, modifiée en dernier lieu le 20 août 2020. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 429'444, divisé en 429'444 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Florin Claude, qui n'est plus secrétaire, est nommé président; Béglé Arnaud est nommé secrétaire; Charbon Edoardo, maintenant à Jouxens-Mézery, qui n'est plus président, reste administrateur; tous trois continuent à signer collectivement à deux.

Registre journalier no 14680 du 03.09.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 170, Date: 04.09.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud